

AD. n° 2023 -964

EANM FDV Sol'Handi A VERFEIL SUR SEYE
Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2023

- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code de la santé publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code civil ;
Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice, de EANM FDV Sol'Handi ;
Vu la négociation budgétaire intervenue le 15/04/23 ;
Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;
SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le prix de journée applicable à EANM FDV Sol'Handi à VERFEIL SUR SEYE est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Type de prestation	Montant du Prix de journée en € à compter du 1 ^{er} juin 2023
Internat	0,00 €
Accueil de jour/PHD	114,55 €
Autre	0,00 €

ARTICLE 2 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

Le directeur général des services du Département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de EANM FDV Sol'Handi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le **16 MAI 2023**

Le Président,



Michel WEILL

Article L.3131-1 du CGCT :

Publié le**16 MAI 2023**.....